

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: (251 11) 5 517700 Fax: (251 11) 5 517844
website : www.africa-union.org

**HUITIEME SESSION ORDINAIRE DE LA
COMMISSION DU TRAVAIL ET DES
AFFAIRES SOCIALES DE L'UNION AFRICAINE
11-15 AVRIL 2011
YAOUNDÉ (CAMEROUN)**

LSAC/EXP/REPORT(VIII)

***THÈME: "Promotion de l'emploi pour la
cohésion sociale et la croissance inclusive"***

RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

RAPPORT DE LA HUITIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA RÉUNION DES MINISTRES DE LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES DE L'UNION AFRICAINE 14-15 AVRIL 2011, YAOUNDÉ (CAMEROUN)

INTRODUCTION

1. La huitième session de la Réunion des Ministres de la Commission du travail et des affaires sociales (CTAS) de l'Union africaine s'est tenue au Palais des Congrès à Yaoundé (Cameroun), du 11 au 15 Avril 2011. Le thème de la Conférence était : « **Promotion de l'emploi pour la cohésion sociale et la croissance inclusive** ».

PARTICIPATION

2. Ont participé à la réunion des ministres, les délégués et les partenaires sociaux des États membres de l'Union africaine suivants: Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, Égypte, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, République arabe Démocratique Saharaïenne, Nigeria, Sénégal, Afrique du sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, et Zimbabwe.

3. Les Organes de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales, les Organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les partenaires de coopération ci-après étaient représentés: le Corps des jeunes volontaires africains, le Centre régional africain de l'administration du Travail (ARLAC), Business South Africa (BUSA), l'Ambassade de la Palestine, l'Ambassade des États-Unis d'Amérique, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Confédération internationale des Syndicats (CIS-AFRICA), l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA), l'Association panafricaine de la productivité (APAP), la Confédération panafricaine des employeurs (PEC), le Réseau africain des jeunes pour la population et le développement (AFRIYAN-Cameroun), le Réseau des jeunes africains pour le Développement, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP).

Point 1 de l'ordre du jour : SÉANCE D'OUVERTURE

4. Dans son allocution d'ouverture, M. Hassan A. Sunmonu, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité syndicale africaine, a souligné la nécessité de mettre en place des politiques de développement axées sur les populations, en vue de promouvoir leur bien-être tout en contribuant à la croissance économique. Il a également indiqué que dispenser une éducation de qualité pour améliorer la situation de l'emploi des jeunes et la nécessité de satisfaire les huit besoins fondamentaux et les droits de l'homme et des peuples constituaient la pierre angulaire de la politique économique.

5. M. John Saki, Président de la Confédération panafricaine des employeurs a déclaré, dans son allocution d'ouverture que la Commission du travail et des affaires sociales est un forum pour le partage des expériences ainsi qu'une plate-forme pour la coordination de la position africaine commune sur les questions importantes. Il a mis l'accent sur la nécessité d'un secteur privé dynamique pour maintenir la croissance économique en Afrique. Il a, en outre, souligné l'importance d'attirer des investissements en Afrique et de poursuivre le dialogue avec les partenaires sociaux.

6. M. Charles Dan, Directeur régional de l'Organisation internationale du travail pour l'Afrique a souligné la nécessité de réconcilier les deux aspects de l'Afrique, l'aspect économique qui se caractérise par une croissance dynamique et rapide et l'aspect social caractérisé par une inégalité et une pauvreté croissantes. Il a mis en exergue le rôle de la Commission du travail et des affaires sociales dans le processus de réconciliation de ces deux aspects et dans la facilitation de la croissance et du développement social. Il a souligné que l'investissement dans l'éducation, l'information et dans l'avenir de l'Afrique était nécessaire.

7. Dans son allocution d'ouverture, S.E. Maître. BienceGawanas, Commissaire de l'UA en charge des affaires sociales a indiqué que les formes de l'emploi vulnérable se sont répandues dans l'ensemble du continent affectant gravement les jeunes, les femmes, l'économie informelle et les travailleurs pauvres des zones rurales. Elle a fait observer que les pertes d'emplois étaient très répandues dans les secteurs de l'industrie manufacturière des services. Pour conclure, elle a déclaré que la prise en compte des risques et de la vulnérabilité était fondamentale pour comprendre la dynamique qui mène à la perpétuation de la pauvreté, ce qui nécessite un ensemble d'interventions dans le secteur social basées sur l'appui et le plaidoyer aux niveaux national, régional et continental.

8. Dans son discours liminaire, S.E. Philémon Yang, le Premier Ministre a, au nom du Président de la République du Cameroun, souhaité la bienvenue aux participants à la 8^e réunion de la CTAS. Il a exprimé sa gratitude à la Commission d'avoir choisi le Cameroun pour abriter cette réunion. Il a indiqué que le thème de la conférence « Promotion de l'emploi pour la cohésion sociale et la croissance inclusive » place l'emploi au centre des questions de développement. La cohésion sociale est la plateforme de la compréhension sociale qui permettra la croissance du continent. Au niveau social, la nécessité de promouvoir l'emploi doit tenir compte des effets de la mondialisation, ainsi que des niveaux élevés du chômage, du plein essor de l'économie informelle, de la stigmatisation et de l'exclusion sociale. Pour conclure, le Premier Ministre a souligné que la présente session donne l'occasion de partager les expériences et de réfléchir sur des idées afin de mieux comprendre les problèmes du chômage, et de chercher les moyens de donner espoir à une jeunesse dynamique.

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DE PROCÉDURE

A.) Élection du Bureau

9. Les Ministres ont élu le Bureau de la huitième session ordinaire de la Commission du travail et des Affaires sociales de l'Union africaine comme suit:

Président:	Namibie (Gouvernement, région Afrique australe).
1 ^{er} Vice-président :	Cameroun (Gouvernement, région Afrique centrale)
2 ^e Vice-président:	Sénégal (Travailleurs, région Afrique de l'Ouest)
3 ^e Vice-président :	Tanzanie (Employeurs, région Afrique de l'Est)
Rapporteur:	Tunisie (Gouvernement, région Afrique du nord)

10. Le Comité de rédaction était composé du Rapporteur de la Réunion, et de trois fonctionnaires du département des Affaires sociales de la Commission de l'Union africaine.

B.) Adoption de l'Ordre du jour et du Programme de Travail

11. La réunion a adopté l'ordre du jour et le programme de travail composé de 9 points.

Point 3 de l'ordre du jour : EXAMEN DU RAPPORT DE S.E.M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UA SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIEME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES DE L'UNION AFRICAINE

12. S.E. la Commissaire en charge des affaires sociales de la Commission de l'Union africaine a présenté le rapport de S.E. le Président de la Commission sur la mise en œuvre des recommandations de la septième session ordinaire de la Commission du travail et des Affaires sociales de l'UA.

13. S'agissant de ce qui précède, les participants ont soulevé les questions ci-après :

- (i) Les futures politiques de l'emploi doivent mettre l'accent sur l'augmentation des emplois dans les zones rurales ;
- (ii) Une session spéciale doit être organisée sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou avec des indications claires sur les résultats obtenus, ainsi que sur la voie à suivre pour la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté, y compris l'emploi des jeunes ;
- (iii) Le lancement de campagne de l'UA pour la lutte contre le trafic des êtres humains (AU COMMIT) pour la SADC et la CEEAC aura lieu au Botswana en octobre 2011.
- (iv) Le rôle important de l'économie informelle dans la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté par rapport à l'importante contribution qu'elle apporte à l'emploi des jeunes et des femmes et à la croissance même si elle est entravée par l'absence de mesures de protection sociale appropriées et par la faible productivité, d'où la nécessité d'assurer le plaidoyer et de lancer des campagnes de sensibilisation pour qu'elle soit reconnue.

14. Les participants ont pris note du rapport du Président de la Commission de l'UA et adopté les recommandations ci-après contenues dans ledit rapport sur les points qui n'ont pas été examinés lors de la réunion des experts :

i. Renforcement des capacités et modernisation des services publics de l'emploi et de l'administration du travail

- a) La Commission de l'UA aidera à la fourniture d'une assistance technique aux États membres ;
- b) La Commission de l'UA, en collaboration avec les CER, œuvrera en vue de l'harmonisation des cadres juridiques du travail et de la protection sociale afin de faciliter la migration de la main-d'œuvre à l'intérieur de l'Afrique et d'intégrer les marchés du travail sur le continent ;

ii. Mise en place d'une équipe d'experts sur l'économie informelle

- a) la Commission de l'UA devrait plaider pour que le mois de mai soit déclaré Mois de l'économie informelle en Afrique. Tous les deux ans, la biennale de l'économie informelle en Afrique sera organisée au cours de ce mois ;
- b) La Commission de l'UA devrait réaliser une étude sur la possibilité technique et financière de la création d'un Centre africain de l'économie informelle ;
- c) Un ancien chef d'État d'un État membre de l'UA devrait être désigné comme Ambassadeur de l'économie informelle. Son nom pourrait être proposé par la huitième session de la CTAS pour adoption par le Sommet de l'UA à Malabo en juillet 2011 ;
- d) La Commission de l'UA devrait sensibiliser les organes compétents des CER, le Parlement panafricain et ses institutions membres, ainsi que le NEPAD, pour l'organisation d'interventions et d'activités de mise en œuvre conjointes ;
- e) La Commission de l'UA devrait lancer et exploiter un site Web et un bulletin de l'économie informelle, en vue de sensibiliser et de faire le plaidoyer pour le plan de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et du milieu rural (SPIREWORK) ;

iii. Amélioration de la productivité

- a) La Commission de l'UA devrait faciliter la mobilisation des ressources requises pour la mise en œuvre du Programme de productivité pour l'Afrique ;
- b) La Commission de l'UA devrait réaliser une étude sur la possibilité technique et financière d'un Conseil d'administration continental pour la productivité ;

Point 4 de l'ordre du jour: DÉBATS: PRÉSENTATION DU GROUPE MINISTÉRIEL ET DÉBATS EN PLÉNIÈRE SUR : L'EMPLOI DES JEUNES POUR LA COHÉSION SOCIALE ET LA CROISSANCE INCLUSIVE EN AFRIQUE

15. Les débats en plénière étaient dirigés par S.E. Maitre. BienceGawanas, Commissaire du Département des Affaires sociales. Dr Olawale I. Maitegun, Directeur des affaires sociales a fait un bref exposé sur « **l'historique et le document d'orientation sur l'emploi des jeunes pour la cohésion sociale et la croissance inclusive** » préparé par la Commission. Les membres du groupe de discussion ont, ensuite, fait des exposés sur le sujet à l'étude.

16. S.E. MadameAnnonciatoSendazirapa, Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale a indiqué que son pays sort d'un conflit et met en œuvre des programmes pour la réhabilitation des enfants soldats (2500) et pour les soldats démobilisés (15000). Après avoir fait mention d'autres stratégies mises en œuvre par le Gouvernement burundais en vue trouver des solutions au problème de l'emploi des jeunes, elle a, pour conclure, ajouté que la réforme du secteur de la formation professionnelle en vue de le relier au marché du travail et aux besoins en matière de développement constituait la principale stratégie visant à autonomiser les jeunes et les femmes dans l'entrepreneuriat, notamment dans le développement des entreprises locales dans le cas du Burundi. Elle a mis l'accent sur l'enquête menée sur les ressources humaines par la Communauté de l'Afrique de l'Est, dont l'objectif prioritaire est d'appuyer l'emploi des jeunes dans la région. Elle a cité l'insuffisance de financement des politiques de l'emploi et mentionné leur inclusion dans la Stratégie de réduction de la pauvreté en tant que solution efficace.

17. M. MthunziMdwaba, Vice-Président de Business South Africa (BUSA), représentant les organisations d'employeurs a parlé de son expérience en tant que jeune entrepreneur et souligné que le plus grand défi pour les africains, c'est de croire en eux-mêmes, et de faire confiance aux jeunes. Il est nécessaire de mettre en place des ministères compétents (éducation, FPET, emploi, science et technologie, etc.) qui travailleront ensemble pour veiller à ce que les compétences requises existent dans le domaine de l'éducation et de la formation. Il y a également un manque d'orientation en entreprise dans les systèmes éducatifs africains ayant un contenu technologique dans les programmes scolaires, ainsi qu'une absence de collaboration entre les instituts de formation publics et privés. Il faudrait éviter de créer une base inégale sur le marché du travail du fait d'un accès inégal aux TIC. Il est donc important que les parties prenantes partagent leurs programmes.

18. S.E. Monsieur LouhTayeb, Ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale d'Algérie a insisté sur le fait que l'Afrique doit avoir confiance en ses propres populations et il a indiqué à nouveau les programmes que le gouvernement algérien a mis en œuvre pour aider les jeunes à s'autoemployer. Parmi ceux-ci figurent l'assistance financière sur une période de trois ans et l'octroi de prêts bancaires, garantis par le gouvernement à des jeunes entrepreneurs, de même que des programmes de micro finance, assortis de systèmes de prestations différenciés pour faire face aux besoins de groupes de jeunes particuliers comme les diplômés, les jeunes non qualifiés qui ont un faible niveau d'éducation. Il a mis l'accent sur le succès du partenariat public-privé pour l'accès des jeunes à l'entreprise grâce à la formation

en cours d'emploi, pour leur permettre d'acquérir une expérience en vue d'un emploi permanent. Il a souligné l'importance cruciale que revêt la transparence dans la gestion des programmes de promotion de l'emploi des jeunes.

19. M. Hassan A. Sunmonu, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité syndicale africaine a informé que les syndicats, outre la négociation des droits des travailleurs, assurent également une formation pour la mise au point de programmes de création d'entreprises. Le problème est que les banques ne veulent pas aider les jeunes en leur accordant des prêts pour démarrer leur entreprise. Les syndicats ont également commencé à investir dans des hôtels, des banques, des villages touristiques et des appartements de vacances pour leurs membres. L'éducation des adultes et l'emploi dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie doivent être prioritaires.

20. S.E. M. Perevet Fachari, Ministre de l'emploi et de la formation nationale du Cameroun a souligné la nécessité d'entreprendre des réformes, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle, sa coordination et sa gestion. Les stratégies régionales en matière de FPET doivent être appuyées pour faire face au coût élevé et insupportable de l'acquisition de compétences au niveau national. Il a insisté sur la nécessité de placer les objectifs de l'emploi au centre des politiques macroéconomiques et de développement sectoriel avec des mécanismes appropriés à mettre en œuvre pour coordonner leur mise en œuvre. Dans son pays, un certain nombre de programmes d'emploi des jeunes sont en cours qui requièrent la mise en place de mécanismes de coordination efficaces en vue d'améliorer leurs résultats et leur impact. Le Ministre a mis l'accent sur l'obligation de renforcer les capacités et de moderniser les institutions du marché du travail sur le continent, en vue d'assurer le bon fonctionnement des systèmes d'information sur le marché du travail et d'adopter des stratégies novatrices de financement pour la mise en œuvre effective des politiques de l'emploi.

21. Un expert des questions de la jeunesse a exprimé les préoccupations des jeunes issues de la récente conférence pré-sommet des jeunes à Addis-Abeba. Il a rappelé que les jeunes africains doivent avoir plus de visibilité, au vu de leurs compétences et qu'ils méritent les mêmes possibilités que les jeunes d'ailleurs comme l'accès à des prêts pour études ou pour le démarrage de leur propre entreprise, plutôt que de continuer à subir des frustrations. Il a reconnu que dans le Plan d'action de Ouagadougou 2004 figurent les stratégies requises pour l'emploi des jeunes, mais qu'il faudrait revoir, compte tenu de la crise actuelle de l'emploi des jeunes.

22. Dr Kamal Elkhesen, Vice-Président de la Banque africaine de développement, a informé les participants de l'idée et de la réaction de la Banque face au phénomène du chômage des jeunes, par la mise en place d'un cadre destiné à aider, comme il se doit, ses pays membres régionaux (PMR). La BAD aidera ces pays par des mesures immédiates : i) intégration de la création d'emploi dans ses opérations (mécanismes de soutien au budget du secteur, fonds sociaux) ; ii) amélioration de la base des connaissances pour les décisions sur l'emploi par l'analyse du marché du travail ou l'évaluation de la politique d'emploi des jeunes ; iii) appui aux pépinières d'entreprises en vue de la création d'entreprises pour l'emploi des jeunes et iv) prêt aux petites et microentreprises grâce à des lignes de crédits intermédiaires financiers. Des mesures à moyen et à long terme seront prises comme : i) l'assistance à des programmes de

FPET/d'apprentissage intégrés qui visent le secteur privé et informel ; ii) un soutien accru aux réformes de l'enseignement supérieur en vue d'une meilleure sensibilité aux besoins du marché du travail ; iii) l'appui à la productivité agricole ; iv) la promotion de l'emploi en zone rurale – agriculture organique, micro entreprises basées sur l'énergie verte, agro-industrie et activités d'adaptation communautaires. Dr Kamal a réaffirmé que la BAD était toujours disposée à mettre son expérience, ses conseils et son assistance stratégique au service des jeunes.

23. Les délégués d'un certain nombre d'États membres ont pris la parole pour partager leurs expériences respectives et lancé de nouveau un appel à la Commission de l'UA afin qu'elle facilite la gestion de l'information et du savoir sur les enseignements tirés du développement de l'esprit d'entreprise, du développement des compétences et des réformes de la FPET, de l'emploi en zone rurale, de l'expérience acquise dans les environnements post-conflit, des partenariats public-privé, des programmes de financement des politiques de l'emploi, y compris des systèmes confessionnels tels que l'Agence de la Zakat pour les microentreprises, etc.

24. À l'issue des débats, les Ministres ont pris les décisions ci-après :

- i) La Commission de l'UA devrait inclure les conclusions de la 8^e CTAS dans le document sur l'emploi des jeunes et le distribuer pendant le Sommet de juin-juillet 2011 qui doit examiner la mise en place des programmes d'apprentissage et d'enseignement à distance pour les jeunes ;
- ii) Les actions prioritaires devraient viser 2% de réduction par an du chômage des jeunes à approuver en tant que critère d'incitation pour l'emploi des jeunes ;
- iii) Les États membres et les partenaires sociaux devraient augmenter les investissements dans l'éducation et la formation, l'esprit d'entreprise chez les jeunes africains pour les rendre autosuffisants ;
- iv) Les États membres devraient élaborer des cadres législatifs pour promouvoir les environnements juridiques et le financement de l'emploi des jeunes ;
- v) Parallèlement aux programmes nationaux d'emploi des jeunes, les CER devraient élaborer des plans d'action régionaux pour l'emploi des jeunes, notamment en facilitant les programmes de volontaires pour une formation professionnelle au sein des régions ;
- vi) La mise en œuvre des politiques de l'emploi devrait être coordonnée au plus haut niveau dans les États membres par le biais de leurs organes nationaux de suivi du Plan d'action de Ouagadougou de 2004, qui devrait inclure le renforcement des capacités au niveau du gouvernement local, en vue de stimuler la création d'emplois (coordonner au niveau national, agir au niveau local), en collaboration avec les partenaires internationaux, en particulier la BAD ;

- vii) Par le biais du Corps des jeunes volontaires de l'UA, les jeunes peuvent être employés pour la promotion des activités de l'économie informelle et la mise en place et le maintien des systèmes d'information sur le marché du travail ;
- viii) Les États membres et les CER doivent favoriser la création de Cadres nationaux et régionaux de certification pour l'éducation et la formation professionnelle, parallèlement aux Plans d'action nationaux et régionaux pour l'emploi des jeunes qui sont harmonisés en vue de permettre la mobilité de la main-d'œuvre sur le continent ;
- ix) La Commission de l'UA et les CER devraient effectuer conjointement l'analyse des besoins et des opportunités du marché du travail au niveau régional en vue d'une meilleure et dynamique harmonisation avec les résultats du système de FPET ;
- x) Outre le renforcement et la modernisation des services publics de l'emploi, y compris l'orientation professionnelle des jeunes, un espace juridique et fiscal devrait être créé dans les États membres pour permettre l'auto emploi des jeunes.

Point 5 de l'ordre du jour : EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉUNION DES EXPERTS

25. Les Ministres ont examiné les recommandations du rapport de la réunion des experts et pris les décisions ci-après :

I. Point 3 de l'ordre du jour : Troisième rapport biennal de suivi sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Déclaration et du Plan d'action d'Ouagadougou de 2004

- a) La décision du Conseil exécutif relative à la tenue de réunions biennales de la CTAS devrait être revue en vue de l'organisation de sessions annuelles, et la Commission de l'UA devrait soumettre la question à la prochaine session du Conseil exécutif ;
- b) Les politiques nationales et régionales de l'emploi devraient être revues, actualisées et mises en œuvre ;
- c) La Commission de l'UA devrait distribuer le rapport et en partager le contenu lors d'occasions pertinentes aux niveaux national et régional ;
- d) La Commission de l'UA, en collaboration avec les partenaires internationaux comme l'OCDE, l'OIT, l'UNESCO, la FAO et l'UNIFEM/UNICEF, devrait faciliter le partage des expériences dans le domaine de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action d'Ouagadougou entre les États membres. Cette activité comporte également l'élaboration d'une brochure sur les meilleures pratiques concernant la mise en œuvre du Plan d'action d'Ouagadougou qui sera diffusée. La brochure

devra mettre en exergue les pratiques relatives au dialogue social, l'emploi des jeunes et des femmes ainsi que le financement des politiques de l'emploi.

II. Point 4 (a) de l'ordre du jour : mobilisation des ressources pour la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et l'évaluation de la Déclaration et du Plan d'action d'Ouagadougou de 2004

- a) Considérant que l'UA a adopté le Plan d'action de Ouagadougou de 2004 sur la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté et que le financement des politiques de l'emploi demeure un défi, l'accent devrait porter sur l'analyse des contraintes pour résoudre les problèmes ;
- b) La Commission de l'UA est invitée à collaborer avec la BAD et à faciliter le processus de mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des ressources proposée, en accordant la priorité aux politiques budgétaires et fiscales efficaces pour satisfaire les besoins en matière de politique de l'emploi ;
- c) La Commission de l'UA est encouragée à collaborer avec la BAD et à préparer une stratégie coordonnée en vue de la mise en œuvre des recommandations et des engagements du G20 sur la gouvernance du marché du travail et la protection sociale, lors des Sommets de Londres (R.U.) et de Pittsburgh (E.U.) ;
- d) Les États membres devraient élaborer des Cadres spécifiques de dépenses à mi-parcours pour la mise en œuvre et le suivi de la politique de l'emploi, en vue d'assurer la viabilité de budgets nationaux pour les politiques et programmes nationaux de l'emploi ;
- e) La Commission de l'UA, en collaboration avec la BAD et l'OIT, devrait élaborer un plan global de renforcement des capacités pour la mobilisation des ressources au profit des États membres et des CER ;
- f) Les évaluations devraient être réalisées dans les domaines où il existe des ressources pour la création d'emplois et, après l'identification de nouveaux domaines prioritaires, les ressources doivent être réaffectées aux domaines prioritaires. Les ressources internes et externes doivent être utilisées pour accorder des microcrédits aux programmes d'emploi des jeunes ;
- g) Les États membres doivent fixer des objectifs pour le nombre d'emplois à créer, grâce aux crédits budgétaires réguliers et d'investissement ;
- h) La Commission de l'UA devrait faciliter l'organisation d'une réunion des donateurs en marge de la centième session de la Conférence internationale du travail, à Genève en 2011, en collaboration avec la BAD, le Bureau de l'UA à Genève, le Groupe africain auprès de l'OIT et du BIT ;

III. Point 4 de l'ordre du jour (b) : Projet de Plan de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et du milieu rural (SPIREWORK)

- a) Les États membres devraient promouvoir la mise en œuvre du Plan de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et du milieu rural (SPIREWORK) dans leurs programmes et débats nationaux, lancer des campagnes de sensibilisation en vue de promouvoir et de populariser cet instrument, élaborer des plans concrets, des mécanismes de suivi et d'évaluation et revoir leurs cadres juridiques et réglementaires nationaux afin de mieux satisfaire les besoins en matière de protection sociale des travailleurs de l'économie informelle et du milieu rural ;
- b) La Commission de l'UA devrait lancer une campagne de sensibilisation largement consacrée au SPIREWORK ;
- c) La Commission de l'UA, la BAD et l'OIT sont invités à collaborer en vue de la mise en œuvre effective de SPIREWORK, en particulier au niveau national ;
- d) Les États membres devraient mettre l'accent sur l'accès aux technologies appropriées, au régime de prévention des accidents du travail et des maladies ainsi que le renforcement des capacités en vue d'améliorer la productivité et assurer la sécurité de l'emploi des travailleurs de l'économie informelle et du milieu rural.

IV. Point 5 de l'ordre du jour : Cadre d'harmonisation et de coordination des systèmes d'information sur les marchés du travail en Afrique

- a) Les États membres devraient renforcer leurs systèmes d'information sur le marché du travail conformément aux cadres d'harmonisation des statistiques de l'UA, afin de faciliter la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de l'emploi, y compris d'une base de données sur les jeunes pour le marché du travail, avec des indicateurs clairs et harmonisés ;
- b) Les États membres devraient revoir leurs systèmes FPTE en vue d'une meilleure harmonisation de leurs résultats avec les critères du marché du travail et les besoins en matière de développement ;
- c) Les États membres, la Commission de l'UA et les CER sont exhortés à mettre en œuvre le Projet d'harmonisation et de coordination des systèmes d'information sur le marché du travail, avec l'assistance des partenaires internationaux ;
- d) D'ici à 2013, une étude harmonisée sur la main-d'œuvre doit être réalisée et coordonnée par la Commission de l'UA et les CER.

V. Point 7 de l'ordre du jour : Exposé de la Commission de l'UA

a) Promotion de l'emploi des jeunes pour les pays sortant de conflit sur la base des missions d'évaluation, y compris les conclusions du séminaire sur l'emploi des jeunes dans ces pays, Addis-Abeba(Éthiopie) décembre 2010

- i. Les États membres devraient accorder une attention spéciale à la situation de l'emploi dans les pays sortant de conflit et, en solidarité avec les victimes du conflit, notamment les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, promouvoir la création d'entreprises afin d'assurer une paix durable, la réintégration et le développement ;
- ii. Les États membres devraient se déclarer solidaires des pays de transit ainsi que des organisations qui fournissent l'assistance aux travailleurs migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées, et assurer protection et assistance aux populations touchées ;

b) Mise en œuvre de la Stratégie conjointe Afrique-CE et de son deuxième Plan d'action (2011-2013)

- i. La Commission de l'UA devrait faciliter la désignation d'un État membre chef de file pour l'ensemble du partenariat et pour des activités spécifiques ;
- ii. La Commission de l'UA devrait soutenir et faciliter la coopération du secteur privé entre les organisations africaines et l'UE et faciliter la première réunion entre la Confédération panafricaine des employeurs (PEC) et ses organisations sœurs de l'UE ;
- iii. La Commission de l'UA devrait collaborer avec la délégation de la CE auprès de l'UA pour préparer un projet qui sera soumis au 10^e FED et autres instruments de financement concernés pour financer la mise en œuvre des dispositions sur « l'emploi et de la protection sociale » du 7^e Partenariat stratégique ;

Plan d'action d'Ouagadougou sur la lutte contre le trafic des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants

- iv. La Commission de l'UA devrait mobiliser des ressources pour le lancement de la campagne AU.COMMIT dans les autres régions de l'Afrique ;
- v. La Commission de l'UA devrait organiser des ateliers sur le renforcement des capacités et de formation dans d'autres régions d'Afrique pour relever les défis auxquels les CER et les États membres sont confrontés ;

VI. Point 8 de l'ordre du jour : Rapport sur les activités des pays africains membres du Conseil d'administration de l'OIT

- a) En ce qui concerne les candidatures des pays africains à des postes de haut niveau, les Ministres ont décidé d'examiner la question à huis clos.

VII. Point 9 de l'ordre du jour : Exposés des partenaires sociaux, des CER, des institutions spécialisées de l'UA et des organisations interafricaines

- a) Les participants ont pris note des exposés faits à la réunion d'experts par les organisations ci-après :
- Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA)
 - Confédération syndicale internationale (ITUC-Afrique)
 - Association panafricaine de la productivité (PAPA)
 - Confédération panafricaine des employeurs (PEC)
 - Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
 - Centre régional africain de l'administration du travail (ARLAC)
 - Organisation internationale du travail (OIT)
 - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
 - Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
 - Business South Africa (BUSAS)
 - Corps des jeunes volontaires africains
 - Union internationale des télécommunications (UIT)
 - Réseau africain des jeunes en population et développement (Afriyan-Cameroun)
 - Réseau des jeunes africains pour le développement
 - Organisation de libération de la Palestine

26. Le Représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a également pris la parole à la réunion d'experts et a remercié l'Afrique pour le soutien qu'elle ne cesse d'apporter aux travailleurs palestiniens. Une déclaration et une résolution ont été soumises à la réunion d'experts. Les ministres ont réitéré leur soutien à la cause de l'OLP.

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

27. Aucun sujet n'a été abordé par les participants à ce point de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour : DATE ET LIEU DE LA NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

28. Les Ministres ont favorablement accueilli l'offre faite par la République du Congo d'accueillir la Session de la Commission du travail et des affaires sociales en 2013.

Point 8 de l'ordre du jour : ADOPTION DU RAPPORT DE LA 8^e SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES DE L'UNION AFRICAINE

29. Les Ministres ont adopté leur rapport avec des amendements

Point 9 de l'ordre du jour : SÉANCE DE CLÔTURE

30. M. Robert Nkili, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la République du Cameroun, Président de la réunion des ministres, a remercié les Ministres pour leurs contributions constructives, de même que la Commission de l'UA pour son appui technique qui a permis d'assurer le succès de la réunion. Il a souligné qu'ils seraient toujours les bienvenus à Yaoundé, qui a été la capitale du travail de l'Afrique la semaine écoulée.

31. La séance a ensuite été levée.